

Évaluation conjointe de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris Orientations relatives à la gestion des évaluations au niveau des pays

Les évaluations au niveau des pays seront menées dans des pays partenaires volontaires, sur la base d'une auto-sélection. Il aurait sans doute été plus profitable de choisir un échantillon raisonné de pays partenaires dans lesquels conduire l'évaluation, mais le travail considérable qu'une telle démarche implique n'a pas semblé réalisable en si peu de temps. Les évaluations au niveau des pays porteront essentiellement sur les changements de comportement, observés à la fois chez les autorités des pays étudiés et les partenaires au développement dans ces mêmes pays.

Coordinateur national de l'évaluation

Au niveau de chaque pays, la gestion de l'évaluation sera pilotée par un coordinateur national désigné par les autorités gouvernementales. Celui-ci pourra, au besoin, faire équipe avec le département Évaluation d'un donneur pour faciliter l'évaluation et assurer la qualité des constatations. Dans tous les cas, le coordinateur national sera assisté d'un *groupe de référence/consultatif* rassemblant des interlocuteurs nationaux compétents et des partenaires au développement.

Le coordinateur national sera responsable du lancement, de la facilitation, de la répartition des travaux et de la gestion de l'évaluation au niveau du pays. Il devra en outre rendre compte au Groupe de gestion et au Groupe de référence. Ses responsabilités sont les suivantes :

- Être le correspondant dans le pays du Groupe de gestion et du Groupe de référence de l'évaluation.
- Constituer le groupe de référence/consultatif du pays, qui devra rassembler les parties prenantes nationales (y compris la société civile) et des partenaires au développement.
- Elaborer le mandat spécifique pour l'évaluation au niveau du pays (en liaison avec le groupe de référence du pays et le Groupe de gestion de l'évaluation).
- Nommer les consultants nécessaires à l'évaluation au niveau du pays (en consultation avec le groupe de référence du pays).
- Approuver le rapport d'évaluation au niveau du pays (cette approbation ne doit être donnée qu'après consultation du groupe de référence du pays).
- Soumettre le rapport d'évaluation du pays au Groupe de gestion, afin que ce dernier prépare le rapport de synthèse qui sera publié.

Groupe de référence/consultatif du pays

Le groupe de référence/consultatif rassemblera des hauts représentants du gouvernement, des donneurs, de la société civile et, éventuellement, des universitaires. L'objectif de ce groupe est d'assurer l'implication des différentes parties prenantes dans le processus d'évaluation et ses résultats, et de garantir l'indépendance de l'évaluation. Il est hautement souhaitable que le groupe de référence/consultatif dispose des capacités utiles pour le suivi de l'évaluation.

Elaboration du mandat spécifique au pays

Le cadre général de l'évaluation et le mandat générique définissent une série de questions fondamentales pouvant être utilisées lors de toutes les évaluations au niveau des pays. Elles permettront de disposer d'une base utile à l'analyse croisée des résultats des pays. Le mandat spécifique pourra aller au-delà et intégrer des questions pertinentes pour évaluer les processus propres à chaque pays. Un travail important d'adaptation du cadre général aux situations des pays

est donc nécessaire, afin que les besoins d'apprentissage locaux soient pris en compte le plus largement possible.

Les Annexes 1A à 1E du mandat générique peuvent servir de point de départ (Les documents relatifs à l'évaluation de la Déclaration de Paris sont disponibles sur le **site Internet à accès restreint** du Réseau du CAD sur l'évaluation, à l'adresse suivante :

www.oecd.org/dac/evaluationnetwork. Cliquer sur **Members Site** dans le coin inférieur droit de la page.
Login : **dacevaluation**, mot de passe : **evaluation**, puis cliquer sur **Evaluation of the Paris Declaration**.

Le coordinateur national établira le mandat spécifique au pays en se fondant sur le modèle de mandat pour l'évaluation. Il devra prendre en compte les informations issues de l'enquête de référence ainsi que d'autres études/évaluations réalisées ou en cours de finalisation.

La constitution de l'échantillon représentatif pour l'évaluation au niveau du pays devra faire l'objet d'un soin particulier, à la fois en termes de choix des secteurs et, le cas échéant, des zones géographiques d'intervention.

En termes sectoriels, il est conseillé de mener des études approfondies sur deux secteurs et une problématique transverse. Il est souhaitable que les secteurs sélectionnés représentent les aspects sociaux et de production, et que la problématique transverse porte soit sur les droits de l'homme, sur l'égalité homme/femme, sur l'environnement ou sur le sida. En outre, les secteurs retenus devront être représentatifs d'un large éventail de comportements des donateurs et des partenaires. Cependant, le pays pourra choisir de cibler un type d'assistance spécifique, comme l'aide humanitaire apportée aux victimes du tsunami.

Le dialogue sur l'efficacité de l'aide dans les pays partenaires se fait généralement au plus haut niveau ; pour obtenir une vision équilibrée de la situation, il est recommandé d'inclure dans l'évaluation des études de terrain portant notamment sur deux aspects clés de la DP : le degré d'appropriation et de l'orientation sur les résultats aux niveaux moins élevés du gouvernement.

Financement des évaluations au niveau des pays

Le coût de l'évaluation au niveau de chaque pays ne devrait pas excéder 185 000 USD.

Les gouvernements et donateurs concernés financeront les évaluations par le biais de mécanismes locaux de financement. Chaque pays partenaire pourra s'associer avec quelques donateurs pour s'assurer du financement et de l'appui technique.

Les évaluations pourront également être financées par des contributions attribuées par les Départements Évaluation des donateurs, certains d'entre eux ayant déjà fait part de leur intention d'apporter de telles contributions. Dans ce cas, le pays partenaire et le donateur définiront les modalités de cette contribution. Le Groupe de gestion ou le secrétariat pourront faciliter l'établissement de contacts et la coordination nécessaires.

Enfin, si aucune de ces deux solutions ne peut être appliquée, le Groupe de gestion pourra décider de financer l'évaluation par le fonds commun.

Sélection des équipes d'évaluation indépendantes

Le succès de l'évaluation repose sur la composition de l'équipe et des compétences personnelles de chacun de ses membres. C'est notamment le cas pour le responsable de l'équipe, qui devra préserver l'objectif global, être capable d'organiser et de coordonner les travaux des différents membres, d'évaluer la qualité et la pertinence de leurs contributions et être le porte-parole de l'équipe.

Le choix des membres de l'équipe d'évaluation doit permettre d'associer des représentants des secteurs professionnels utiles et de disposer d'une expertise nationale et internationale.

Afin de garantir leur impartialité, les membres de l'équipe ne devront pas avoir été personnellement impliqués dans les activités devant être évaluées. De même, les sociétés/organisations conduisant les évaluations ne devront pas avoir été impliquées dans la préparation ou la mise en œuvre de ces activités. Dans le cas précis de la Déclaration de Paris, il sera peut-être difficile de respecter ces critères au niveau des experts/sociétés du pays. Il est ainsi recommandé d'associer des professionnels nationaux à des experts régionaux ou internationaux.

Contrôle qualité

Il est de la responsabilité du coordinateur national de garantir un niveau de qualité correct de l'évaluation. Il pourra s'appuyer sur le Groupe de gestion dans ce domaine.

Les normes de qualité nationales, régionales ou internationales (par exemple les normes de qualité en matière d'évaluation définies par le CAD ou l'UNEG) devront être appliquées.